

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121603INSU du 04 juillet 2012 portant création de l'unité UMS 3454, intitulée « Unité mixte de service de l'institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) », dont le directeur est M. Claude JAUPART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard KAMINSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Marc BENEDETTI, Professeur à l'université Paris Diderot.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard KAMINSKI et de M. Marc BENEDETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Nikolai SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard KAMINSKI, de M. Marc BENEDETTI, et de M. Nikolai SHAPIRO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lydia ZERBIB, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 juillet 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012